OCAI Distribution
40/42 avenue de l'europe
95335 DOMONT Cedex
Tel +33 (0)1 30 11 93 93
Fax +33 (0)1 39 91 03 75

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Directive 2001/58/CE, arrêté du 9 novembre 2004

Produit : RENOVOCAI

1 - Identification du produit et de la société :

Nom du produit : RENOVOCAI **Code du produit :** **Cond.** : 1L
Fournisseur : **OCAI Distribution**
40/42 avenue de l'europe – 95335 DOMONT Cedex
Tel +33 (0)1 30 11 93 93 Fax +33 (0)1 39 91 03 75
E-Mail : logistique@ocai.fr - Site : www.ocai.fr
Utilisation **Nettoyant multi-usages** (pour plus de détails se reporter à la notice technique)
Téléphone d'urgence : **En cas d'urgence : liste des 10 centres anti-poison : INRS : +33 (0)1 45 42 59 59**

2 - Identification des dangers :

Effets néfastes pour la santé : Irritant pour les yeux et la peau.
Effets sur l'environnement : Dangereux pour l'environnement en rejets importants.
Dangers physiques et chimiques : aucun connu.

3 - Composition / information sur les composants :

Nature chimique de la préparation :
Solution aqueuse parfumée à base d'agents mouillants.

Constituants contribuant aux dangers :

Edta 40%	N° CAS : 64-02-08		
Con. Pds (%) : 0 < C < 5	Classification : Xn, Xi	R 22-36-52/53	
SLS	N° CAS : 151-21-3	N°Index :	N° CE :
Con. Pds (%) : 0 < C < 5	Classification : Xn	R 22-36/38	
Phosphate trisodique	N° CAS : 7601-54-9	N°Index :	N° CE : 231-509-8
Con. Pds (%) : 0 < C < 5	Classification : Xi	R 36/37/38	
Alcool éthoxylé	N° CAS : 68439-45-2		
Con. Pds (%) : 0 < C < 5	Classification : Xn	R 22-41	

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Acide Citrique	N° CAS : 5949-29-1	N°Index : /	N° CE : 201-069-1
Con. Pds (%) : 0 < C < 1	Classification :	R 36	

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Methoxypropoxypropanol	N° CAS : 34590-94-8	N°Index : /	
Con. Pds (%) : 2.5 < C < 10	Classification :	R	

4 - Premiers secours :

Inhalation : En cas d'inhalation importante du produit pulvérisé, retirer le sujet de la zone, faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptôme respiratoire.
Contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable. Consulter un médecin si une irritation persiste.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste si une irritation persiste
Ingestion : Ne pas faire vomir. Faire rincer la bouche. Ne pas faire boire d'eau. Appeler d'urgence les secours médicalisés, SAMU (15) ou pompiers (18). Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie :

Ininflammable. Concerne les incendies environnants.

Moyens d'extinction :

Recommandés : Mousse, poudre, gaz carbonique, eau pulvérisée.

Contre-indiqués : Aucun.

Dangers spécifiques :

Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel. Voir rubrique (6).

Protection des intervenants : Appareil respiratoire autonome, protection de la peau, des yeux, des muqueuses.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

En fabrication ou stockage :

Précautions individuelles : Voir rubrique (8). Eviter tout contact prolongé avec la peau et les yeux. Eloigner le personnel non indispensable. Peut rendre les sols glissants

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement : Empêcher tout épandage en égout, eaux pluviales ou milieu naturel.

Méthode de nettoyage : Grandes quantités : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple, sable, vermiculite, sépiolite terre de diatomées. Balayer le produit, puis stocker les déchets dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée. Neutraliser à l'acide les résidus et rincer abondamment à l'eau. Petites quantités : Rincer abondamment à l'eau les surfaces souillées.

Utilisateur grand public : En cas d'épandage accidentel, absorber avec un absorbant minéral, rejeter les résidus en collecte municipale.

7 - Manipulation et stockage :

En fabrication ou stockage :

Manipulation : Précautions individuelles, voir rubrique (8). Ne pas respirer les aérosols. Opérer dans un endroit ventilé. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prévoir à proximité des moyens de rinçage des yeux et de la peau.

Utilisateur grand public : Ne pas ouvrir le pulvérisateur, éviter le contact avec le produit.

Stockage : Sous abri dans des locaux bien ventilés - A l'abri de la chaleur et de la lumière. Eviter le gel (Température inférieure 0°C). Conserver en emballage fermé. Ne pas stocker près des acides.

Température de stockage recommandée : 5 à 40 °C

Emballages : - Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé.

Matières incompatibles : Récipients, joints, tuyaux ne résistant pas aux bases,

Matériaux d'emballage préconisés : acier inoxydable, polypropylène, polyéthylène.

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle :

En fabrication ou stockage :

Valeur limites d'exposition :

Mesure d'ordre technique : Veiller à une ventilation pour l'utilisation en pulvérisation

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : /

Protection des mains : gants type PVC en cas de contact prolongé ou répété.

Protection des yeux : Lunettes avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : /

Mesure d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant être au contact du produit, ainsi que les mains.

Utilisateur grand public : Ne pas ouvrir le pulvérisateur, éviter le contact avec le produit.

9 - Propriétés physiques et chimiques :

Aspect : **- Etat physique** : Liquide
- Couleur : Jaune
- Odeur : Citron
pH 11.3 (produit pur et à 20 °C)
Températures spécifiques de changement d'état physique :
- Ebullition ou plage d'ébullition : 100 °C
- Point de gel : /
Point éclair : /
Température d'auto-inflammation : Non concerné
Densité de vapeur : /
Limites d'explosivité : Non concerné
Inflammabilité : Non concerné
Masse volumique : 1020 kg/m3 à 20 °C
Viscosité /
Solubilité / eau : Soluble

10 - Stabilité et réactivité :

Stabilité : La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique (7).
Conditions à éviter : gel, température supérieure à 40 °C
Matières à éviter : Incompatible avec acides, tensioactifs anioniques, savons.
Produits de décomposition dangereux :

11- Informations toxicologiques :

Toxicité aiguë par ingestion :

Ingestion : En cas d'ingestion : irritation des voies digestives, nausées et vomissements possibles.
Inhalation : Une légère irritation des voies respiratoires est possible en cas d'inhalation du produit pulvérisé.
Contact avec les yeux : Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
Contact avec la peau : Produit dégraissant de par la présence d'agents mouillants et une légère alcalinité : peut entraîner une sécheresse cutanée, dermatite (destruction de l'enduit lipo-cutané de la peau) en cas de contact prolongé
Sensibilisation : Pas d'effet connu.
Cancérogenèse - effet sur la reproduction : Aucun des composants n'a d'effet cancérogène ou sur la reproduction connu à la date de la rédaction.

12 - Information écologie :

Mobilité : Le produit est soluble dans l'eau.
Persistance / Biodégradabilité : les tensioactifs contenus dans la préparation sont conforme à la directive 648/2004/CE
Bioaccumulation : pas de données
Ecotoxicité : Peut être dangereux pour l'environnement en rejets importants
A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

13 - Considérations relatives à l'élimination :

Déchets de résidus :
Interdictions : Rejets du produit pur en milieu naturel interdits.
Destructions / éliminations : suivre la réglementation locale.
Emballages souillés :
Décontamination / nettoyage : Par société agréée.
Destruction / élimination : Par société agréée.
Déchets grand public : Se conformer aux règlementations locales en ce qui concerne le tri sélectif.

14 - Informations relatives au transport :

Non classé en transport :

15 - Informations réglementaires :

Etiquetage suivant la directive 1999/45/CE et l'arrêté du 9 novembre 2004



Symbole : Xi IRRITANT

Phrases de risques :
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

Conseils de prudence :
S2 : Conserver hors de la portée des enfants
S24/25 : Eviter le contact avec les yeux et la peau
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage conformément à la Directive 648/2004/CE :
agents de surfaces non ioniques : moins de 5 %
agents de surfaces anioniques : moins de 5 %
EDTA : moins de 5 %
PHOSPHATE : moins de 5 %
Parfum.: D-Limonéne moins de 0.1%
Etiquetage additionnel relatif à la Directive Biocides 98/8/CE : Neant

16- Autres informations :

La formule du RENOVOCAI a été déposée à la banque des produits chimiques du centre anti-poison de Nancy.
Libellés des phrases R citées en rubrique 2 pour les matières à l'état pur:

R22 : nocif par ingestion
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R41 : Risques de lésions oculaires graves.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit pour lesquelles il est seul responsable.